

Motion du conseil d'administration de la Fédération Nationale des Communes forestières (Fncofor)

Après avoir entendu Jean-Claude MONIN, Président de la Fédération Nationale des communes forestières

- rappeler les différentes étapes de la négociation qui ont conduit à la signature, le 19 octobre 2011, du contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat, l'ONF et la FNCOFOR pour la période 2012-2016 ;
- faire le point sur la mise en œuvre de ce contrat, tout particulièrement pour ce qui concerne la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités ;
- et au vu des difficultés financières auxquelles se trouve confronté l'Office National des Forêts, gestionnaire unique des forêts communales ;

Considérant les termes de la lettre du Président de la République en date du 26 juin 2012 au Président du conseil d'administration de l'ONF;

Considérant la lettre du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en date du 11 décembre 2012 au Président du conseil d'administration de l'ONF mettant en place un groupe de travail entre les trois signataires du contrat d'objectifs et de performance afin de tirer un bilan de la situation financière de l'établissement et de définir les actions à mettre en œuvre.

Le conseil d'administration de la Fédération nationale des communes forestières réuni le 19 décembre 2012 :

- donne quitus au bureau et au Président pour les actions menées jusqu'à ce conseil d'administration,
- donne mandat au bureau et à son Président pour :
 - conduire une réflexion sur le rôle et les missions de l'ONF et considérer les différentes activités de l'établissement au regard de ses missions prioritaires. Dans ce cadre, seront notamment abordés les points suivants :
 - missions des unités territoriales et des agents qui les composent, attentes des élus en s'appuyant sur les travaux des unions régionales et des associations départementales des communes forestières afin de préciser les besoins au niveau local,
 - importance des missions d'encadrement et de soutien dans l'organisation de l'établissement,
 - meilleure association des collectivités territoriales à la définition des orientations stratégiques de l'établissement,
 - procéder à l'examen de la situation financière de l'ONF au regard des données fournies par la comptabilité analytique de l'établissement en distinguant chacune des activités (forêt domaniale, forêt communale, mission d'intérêt général, domaine concurrentiel).

Fait pour valoir ce que de droit,
Le 19 décembre 2012, à Paris

Le conseil d'administration